



1 1 OCT. 2013

Commune de
LA CROIX-VALMER

Liste des Servitudes

4C

LA CROIX-VALMER

A5b Canalisations publiques d'eau et d'assainissement : Articles L. 152-1 & L. 152-2 du code rural et de la pêche maritime (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - C - b - 1°)

Unité de gestion - Syndicat d'eau privé

☞ **Canalisations publiques de distribution d'eau potable et de d'assainissement**

AC2 Protection des sites et monuments naturels, inscrits et classés : Sites inscrits - Sites classés (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme I - B - b - 1° et 2°)

Direction Régionale de l'Environnement, de l'Aménagement et du Logement Provence-Alpes-Côte d'Azur - Service biodiversité, eau et paysages - CS 80065 - Le Tholonet 13182 Aix-en-Provence cedex 5

☞ **Site inscrit : Presqu'île de St Tropez : presqu'île s'étendant sur le territoire des communes de St Tropez, Gassin, Ramatuelle, La Croix Valmer et Cogolin et délimitée par le littoral de la presqu'île depuis le lieu-dit 'La Foux' jusqu'à l'aplomb sud de Pardigon, la R.D.559 et la R.N.98 jusqu'à l'aplomb de la Foux 12/01/67).**
arrêté ministériel du 12/01/1967

☞ **Site classé : Cap Lardier - cap Cartaya (ou Taillat) - cap Camarat**
décret du 06/05/1995

EL9 Littoral : passage des piétons : Articles L. 160-6 et L. 160-6-1 du code de l'urbanisme (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme I - B - c - 1°)

Direction Départementale des Territoires et de la Mer - 244 avenue de l'Infanterie de Marine - B.P. 501 - 83041 Toulon cedex 9

☞ **Les propriétés privées, riveraines du domaine public maritime sont grevées, sur une bande de 3 mètres de largeur, d'une servitude destinée à assurer exclusivement le passage des piétons**

I4e Electricité : établissement des lignes électriques : Code de l'énergie (articles L 323-1 et suivants), code de l'environnement (articles L 554-1 à L 554-5 et R 554-1 à R 554-38), loi n° 46-628 du 8 avril 1946 (articles 8 et 47), loi n° 2000-108 du 10 février 2000 modifiée, décret n° 70-492 du 1er juin 1970 modifié (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - A - a)

E.R.D.F. Subdivision de Brignoles - 17 Boulevard du Maréchal Foch - B.P.150 - 83170 Brignoles

LA CROIX-VALMER

☞ Réseaux de distribution publique M.T. et B.T.

INT1 Cimetières : Articles L. 2223-1 et L. 2223-5 du code général des collectivités territoriales (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme IV - A - a)

☒ *Services communaux*

☞ Cimetière communal de Cavalaire

PT2a Télécommunications : protection contre les obstacles : Articles L. 54 à L. 56-1 et R. 21 à R. 26-1 du code des postes et des communications électroniques (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - E - 1°)

☒ *Etablissement du service d'infrastructure de la défense de Toulon - Division gestion du patrimoine - Bureau administration domaniale - BCRM de Toulon - ESID Toulon - BP N° 71 - 83800 Toulon Cedex 9*

☞ **Faisceau hertzien du sémaphore de cap camarat - Ramatuelle à l'île du Levant la Madone - Hyères (830.101.01)**

décret du 17/08/1983

☞ **Centre radioélectrique de Saint-Tropez**

décret du 22/11/1978

PT3 Télécommunications communications téléphoniques & télégraphiques : Articles L. 45-1 et L. 48 du code des postes et des communications électroniques (annexe article R 126-1 du code de l'urbanisme II - E - 3°)

☒ *France Télécom UPR - SE - Bureau Parc Bâtiment H - 18-24 Rue J. Réattu - 13009 Marseille*

☞ **Câble souterrain de télécommunication n° 166 SAINT RAPHAEL - LE LAVANDOU**

arrêté préfectoral du 12/01/1962